EXAMEN

DES DÉCRETS

DU CONCILE DE TRENTE,

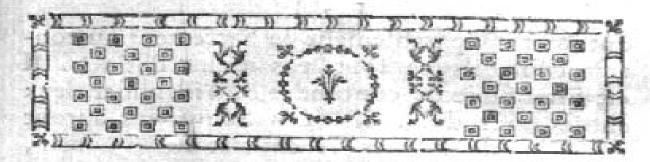
ET

DE LA JURISPRUDENCE FRANÇOISE SUR LE MARIAGE.

TOME PREMIER.



1788.



EXAMEN

DES DÉCRETS

DU CONCILE DE TRENTE.

() N a publié depuis quelque temps un Ouvrage intitulé, Véritable Nature du Mariage. Droit exclusif des Princes d'y apposer des empêchemens dirimans. Par la scule distinction du contrat & du sacrement, l'Auteur de ce livre a répandu un grand jour sur cette matiere. Le mariage, dépendant essentiellement du consentement des parties contractantes, est une convention purement civile & temporelle, par laquelle ils se donnent réciproquement leurs cœurs & leurs corps, pour être unis indissolublement jusqu'à la fin de leur vie. Jesus-Christ a institué un Sacrement, pour sanctifier cette union déja parfaite par la volonté mutuelle des époux. C'est une source de graces intérieures, qui remplissent leur ame, & qui n'influent en rien sur la fermeté du lien déja formé entr'eux. Si des Loix civiles modernes, Tome I.